

CRDG : lutte contre les plantes exotiques envahissantes - été 2018

Fort d'un subside exceptionnel dispensé par la Province du Brabant wallon, le Contrat de rivière Dyle-Gette (CRDG) a pu mener à bien une nouvelle campagne de lutte, courant 2018, contre le développement de la berce du Caucase, de la balsamine de l'Himalaya et de l'hydrocotyle fausse-renoncule dans le sous-bassin Dyle-Gette, et ce pour un budget total estimé à peu ou prou **37.359 euros**.

- ✓ Comme les années précédentes, l'action berces-balsamines a comporté 2 volets principaux :
 - une approche *professionnelle* avec l'engagement temps plein entre le 07 juin et le 31 août de 3 ouvriers de la nature expérimentés qui se sont attelés à gérer ces plantes en de nombreux endroits du sous-bassin hydrographique avec la collaboration active des associations et communes concernées sur la zone de travail. Avec ces engagements, on ne raisonnera plus en termes de chantiers par masse d'eau mais de chantiers globaux sur le SBH.
 - Une approche plutôt axée sur la *gestion participative*, dite « chantiers satellites », et répartie en divers lieux du sous-bassin et réalisée préférentiellement en collaboration avec les partenaires locaux du Contrat de rivière. Compte tenu de la demande croissante d'actions de ce type faite par les partenaires, comme depuis 3 ans maintenant, un collaborateur temps plein a été engagé cet été entre le 04 juin et le 14 septembre pour encadrer sur le terrain les chantiers satellites.
- ✓ Pour la quatrième année, une surveillance contre le redéploiement de l'hydrocotyle fausse-renoncule dans le sous-bassin de la Marbaise sur Grez-Doiceau a eu lieu cette année. D'autres chantiers de lutte contre l'hydrocotyle fausse renoncule ont débuté cette année, d'une part sur Lasne dans un étang privé (maître d'œuvre CRDG) et d'autre part sur La Hulpe dans l'Argentine (maître d'œuvre Province du Brabant wallon).
- ✓ Comme les années précédentes, de nombreuses concertations ont eu lieu au cours des mois d'avril et de mai (parfois jusque juillet voire août) pour préciser l'implication des différents acteurs dans cette campagne et définir un imposant calendrier des actions.

1. Lutte contre la balsamine de l'Himalaya : actions professionnelles

Les ouvriers ont prioritairement travaillé sur les précédentes approches à l'échelle des masses d'eau sur la Thyle ou la Petite Gette par exemple, mais ils ont également largement contribué aux nouvelles avancées effectuées dans le sous-bassin (Thyle et affluents, Petite Gette et affluents, Lasne à Rixensart, Néthen, Grande Gette, Orne ...). Seize communes ont été concernées par leur passage : Waterloo, La Hulpe, Lasne, Villers-la-Ville, Genappe, Court-Saint-Etienne, Chastre, Mont-St-Guibert, Rixensart, Beauvechain, Grez-Doiceau, Incourt, Jodoigne, Orp-Jauche, Hannut et Hélécinne.

Au final, les objectifs prioritaires (Gentissart, Thyle, Hez & Petite Gette et affluents) ont été remplis. Malgré le fait que cela fait déjà plusieurs années que ces cours d'eau étaient traités, nous avons encore retrouvé des populations « cachées » qui pour certaines ont produits des semences. Par ailleurs, la sécheresse estivale a fait baissé le niveau d'eau de plusieurs zones humides et étangs ce qui a permis à des graines habituellement sous eau de germer. Nous avons ainsi retrouvé des plantes à des endroits pourtant sains depuis plusieurs années ...

Malgré tout, les balsamines sont en grande voie de raréfaction sur les divers endroits où une gestion a été mise en place depuis plusieurs années. En effet, la quasi-totalité des plantes présentes sur les CE a encore été retirée cette année et les foyers sources de la contamination identifiés et arrachés en accord avec les propriétaires. Certains sports agissent comme des petits villages d'irréductibles et sont toujours présents année après année, malgré une attention particulière ; mais au moins ils sont bien cartographiés et bénéficieront de toute notre vigilance les prochaines années. Des conditions d'accessibilité et/ou de visibilité difficiles sont probablement la cause de ces quelques populations sans fin.

Lorsqu'il s'agissait de la première année de gestion (Lasne à Risensart, Néthen, Thyle à CSE, Grande Gette à Jodoigne), 3 ou 4 passages ont été nécessaires en cours d'année pour retirer la plus grande majorité des plantes présentes. Fin septembre on trouvait encore des petites plantes sans fleur qui venaient de germer !!!

La durée de ces actions fut de **126 jours** effectifs (42 jours calendrier), soit quelques **960 heures** passées sur le terrain par les trois ouvriers de la nature. Un total de **95 km** de cours d'eau a été parcouru par les 3 ouvriers (1 passage).

Les tronçons traités pour la balsamine en actions professionnelles :

Thyle : . Entre les étangs de Chevelipont et la confluence avec le ri de la Marache à Court-St-Etienne (12,3 km)

Gentissart : . Entre la rue de la gare à Marbisoux et la confluence avec la Thyle dans le centre de Villers-la-Ville (8 km)

Dreumont : . Entre la rue de Dreumont et la confluence avec le Gentissart (1,2 km)

Ri d'Hez : . Entre la rue Ry d'Hez (Baisy-Thy) et la confluence avec la Thyle à Tangissart (4,5 km)

Petite Gette : . Entre la confluence avec le Henri-Fontaine et la sortie du territoire wallon (11 km)

Henri-F : . Entre la N64 et la confluence avec la Petite Gette dans le centre de Orp-le-Grand (7,3 km)

Gollard : . Entre la rue de Piétrain à Noduwez et la confluence avec la Petite Gette dans le DP de Hélécinne (3,5 km)

Piétrain : . Entre sa source et la confluence avec le ruisseau de Gollard (4 km)

Bacquelaine : . Entre le RAVeL et la confluence avec la Petite Gette à Maret (1 km)

Lasne : . Entre la rue de Limalsart et la E411 (3,6 km)

Château : . Entre le sentier du Plagniau et la confluence avec la Lasne (1,1 km)

Dyle : . Entre la N93 et la confluence avec la Falise (8,3 km)

Falise : . Entre la rue du pont Labigniat et la confluence avec un affluent (1,8 km)

Néthen : . Entre la rue du Grand Brou et la Chavée de Wez (4 km)

Orne : . Entre la rue du tilleul et la rue des Gotteaux (2,6 km)

Orne : . Entre l'avenue du Castillon et la rue des tilleuls (4,6 km)

- Jonquières :** . Entre sa source et la confluence avec l'Orne (1 km)
- Ernage :** . Entre la limite communale et la confluence avec l'Orne (1,5 km)
- Orbais :** . Entre la N91 et la confluence avec la GG (2,4 km)
- Lambais :** . Entre sa source et sa confluence avec le Train (2,9 km)
- Gobertange :** . Entre la rue du rivage et sa confluence avec la GG (3,6 km)



L'option d'engager directement des ouvriers de la nature expérimentés sera très probablement reconduite l'année prochaine. En effet, cette formule a le mérite d'une plus grande flexibilité par rapport à la sous-traitance. Le linéaire administré est bien supérieur à ce qu'il était précédemment, les quantités horaires sont également supérieures pour, au final, un coût total quasiment diminué de moitié !!

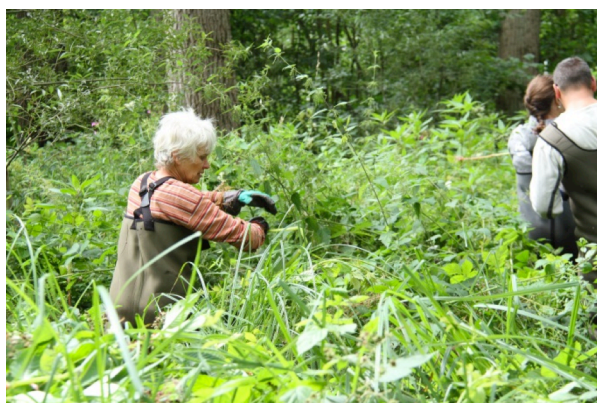
Un bémol concerne l'équipement bien sûr mais à voir comme un investissement notamment *via* l'achat d'une deuxième débroussailleuse. L'engagement d'un troisième acteur de terrain cette année a effectivement permis, comme prévu, de pallier au problème identifié l'année dernière (pour rappel, seule une des deux personnes engagées conduisait, ce qui engendrait de nombreux allers et retours à pieds et donc une fatigue supplémentaire et des pertes de temps parfois conséquentes).

2. Lutte contre la balsamine de l'Himalaya : chantiers satellites

Ces chantiers ont concerné **17 communes** du bassin Dyle-Gette et ont été réalisés en collaboration avec des acteurs locaux (associations, ouvriers communaux ou autres bénévoles ...).

Au total, le linéaire traité pour les balsamines a été de **113 km**, soit **21 cours d'eau** concernés par ces actions (en outre, parfois plusieurs tronçons ont été traités sur le même cours d'eau). **25** partenaires du Contrat de rivière ont collaboré à la présente campagne en 2017, soit un peu moins de **50 %** du partenariat du Contrat de rivière. Au final, pour mener à bien l'ensemble de ces chantiers, ce n'est pas moins de **173 collaborateurs** qui auront été directement mobilisés pour une durée cumulée de quelques **58 jours** de travail (1 demi-journée passée sur le terrain <> 1 journée dans ce calcul).

Ces chantiers ont pour objectif d'initier une dynamique locale et une prise de conscience sur la nécessité d'agir chez les partenaires du CRDG. Le nombre des chantiers satellites n'a cessé de croître ces dernières années (**6** en 2010, **13** en 2011, **23** en 2012, **24** en 2013, **29** en 2014, **32** en 2015, **31** en 2016, **32** en 2017 et **37** en 2018). Ils existent et fonctionnent grâce à l'implication généreuse de nombreux bénévoles, des partenaires associatifs et/ou des services communaux. Ces actions sont donc à poursuivre, voire à développer avec un autre public également (scolaire ou mouvements de jeunesse). Les résultats, plus que satisfaisants, ne sont toutefois pas comparables à ceux obtenus avec une approche professionnelle.



3. Plan Berce

La coordination locale du plan berce a également été effectuée. Cette année, c'est près de 80 % des sites connus qui ont été gérés, notamment par les partenaires du Contrat de rivière. **3 dossiers** de demande d'intervention du SPW ont été rentrés auprès du service régional *ad hoc* pour les très grosses populations (importance ≥ 3). Des séances de gestion ont également été effectuées à la demande des partenaires dont la Province du Brabant wallon pour les ouvriers engagés dans le cadre de ses propres actions.

Les ouvriers du CRDG ont consacré 8 journées à ce Plan Berces. Ils sont ainsi repassés sur de nombreux sites pour lesquels nous n'avions plus été depuis quelques années et ont collaboré avec les services communaux sur d'autres, comme sur la très grosse population du Bois Mahau à Ramillies.

Malheureusement, d'autres populations ont également été nouvellement recensées ... et gérées (ou pas) !

4. Lutte contre l'hydrocotyle fausse-renoncule

✓ Vallée de la Marbaise :

Il s'agissait ici de la quatrième année de lutte ou plutôt de surveillance maintenant que le gros de la population a été retiré de l'étang et du cours d'eau.

Comme convenu, le CRDG a pris en charge la surveillance des tronçons gérés précédemment par la Province du Brabant wallon. Aucun redéploiement d'hydrocotyle à grande échelle n'a été constaté cette année, ni dans l'étang source, ni dans le canal et la rivière en aval. Seule une petite repousse a été retirée au niveau de la confluence entre le canal et la rivière.

Il conviendra de maintenir une surveillance sur ce site les années prochaines car maintenant que l'hydrocotyle est (quasi) éradiquée, l'étang et le linéaire de cours d'eau a été envahi par la lentille d'eau minuscule *Lemna minuta*, rendant très difficile la détection des fragments ou reprises d'hydrocotyles.

✓ Vallée du Smohain :

Un autre chantier de lutte contre cette plante a été organisé sur la Commune de Lasne, en collaboration avec le PCDN, dans une mare privée le 25 mai 2018. Plusieurs contrôles ont été effectués par la suite sans toutefois retrouver de repousses.

✓ Vallée de l'Argentine :

Une collaboration active a été apportée également au démarrage du chantier de lutte contre l'hydrocotyle fausse-renoncule dans la vallée de l'Argentine et coordonnée par la Province du Brabant wallon. Cette collaboration a consisté en la dispense d'une formation sur le terrain à destination des ouvriers engagés par la Province et en un accompagnement sur plusieurs journées de travail. Des suivis ponctuels ont également été effectués par le CRDG au gré de notre présence à proximité lors d'autres actions locales de lutte contre la balsamine de l'Himalaya ou contre la berce du Caucase.

Au final, tout cumulé (hors hydrocotyle), c'est donc plus de **208 kilomètres** et **36 cours d'eau** différents qui ont été parcourus, tout ou partie, au cours de cet été et nettoyés des balsamines et berces présentes. Certains cours d'eau faisaient déjà l'objet d'actions locales depuis plusieurs années, pour d'autres (ou tronçons) il s'agissait de la première fois, pour d'autres encore, l'éradication est complète !

Des actions de lutte seront bien sûr reconduites l'année prochaine sur ces différents sites et/ou des réseaux de surveillance seront mis en place aux endroits où l'éradication est théoriquement complète (*i.e.* à partir de la 4^{ème} année de lutte). Bonne nouvelle, de nouveaux partenaires ont déjà manifesté leur intérêt pour mener des actions contre la balsamine de l'Himalaya en 2019 !